

Enfants baptisés avant leur première communion.

— Les *Analecta ecclesiastica* de décembre publient une réponse de la Congrégation de l'Inquisition à Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, à la date du 10 mai 1879, déclarant que les enfants qu'on baptise avant leur première communion, auraient-ils 14 ans, peuvent être baptisés selon le rite à suivre pour les enfants et non pour les adultes ; les néophytes doivent dans ce cas répondre aux questions du rituel avec leurs parrains et marraines.

La succession de Plessis-Bellière. — Le président du tribunal civil de Limoges a homologué la transaction intervenue entre le Pape Léon XIII et les héritiers de la marquise de Plessis-Bellière.

Aux termes de cette transaction, qui met fin à des procès remontant à 1887, le Pape conserve à titre de légataire universel l'hôtel de la place de la Concorde à Paris, le château et les terres de Moreuil (Somme). Les héritiers du sang de la marquise ont une quote-part variant suivant les clauses de la transaction.

Le jugement d'homologation a été rendu dans la forme et la teneur de celui rédigé par les jurisconsultes désignés par le tribunal.

Les accroissements de la hiérarchie catholique. — La statistique annuelle de la *Gerachia cattolica* qui vient de paraître à Rome, nous fournit le tableau suivant de la hiérarchie épiscopale. Après le Souverain-Pontife et le Sacré-Collège des cardinaux, ou comptait au 1er janvier 1898 : 10 patriarches (sur les 15 patriarchats existants pour les deux rites) 842 archevêques et évêques résidentiels de rite latin ; 57 de rite oriental, plus 14 prélats orientaux avec rang et caractère épiscopal ; 347 archevêques et évêques titulaires, c'est-à-dire n'occupant pas de sièges épiscopaux proprement dits ; 7 archevêques et évêques n'ayant plus de titres, enfin 8 prélats *nullius dioceseos*, soit un total de 1265 titres actuellement conférés.

Sur ce nombre, Léon XIII a érigé 2 patriarchats (celui des Indes orientales et celui d'Alexandrie d'Égypte) ; 30 archevêchés (13 nouveaux et 17 évêchés érigés en archevêchés) ; 97 nouveaux sièges épiscopaux ; 2 abbayes *nullius* ; 2 délégations apostoliques ; 5 vicariats apostoliques (49 nouveaux et 10 anciennes préfectures apostoliques érigées en vicariats) ; enfin 26 nouvelles préfectures apostoliques, soit en tout 218 nouveaux